

Note sur le secteur des composants électriques en Côte d'Ivoire

Un marché porteur pour la Tunisie



L'amélioration de l'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire est un facteur clé pour créer des revenus et des emplois, favoriser les activités productives et, ce faisant, stimuler la croissance et le développement durable.

Le taux d'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire est de **29 %** toutefois le taux de couverture mesurant le nombre d'individus vivant dans des localités desservies par le réseau électrique en proportion de la population totale est de **80 %**, ce qui signifie qu'une grande partie des habitants des zones électrifiées ne sont pas raccordés au réseau. L'explication est que dans les zones rurales, ce déficit s'explique surtout par l'obstacle que constituent actuellement les frais initiaux de raccordement qui restent trop élevés pour les citoyens.

1. L'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire

- La Côte d'Ivoire, c'est plus de **1.300.000** clients et un taux de couverture du réseau de la population de **80%** ;
- Un taux **d'accès à l'électricité de 29%**;
- Une croissance de la consommation brute de **8 à 9%**;
- Un taux d'encaissement de **98%**;
- Un Rendement de distribution de **82,4%** ;
- Un temps moyen de Coupure inférieur à **3h par mois** ;
- Un programme **d'électrification rurale de 500 villages par an** ;
- Des investissements importants dans la production soit plus de **590 MW entre 2011 et 2015** ;
- Un barrage hydroélectrique en construction et disponible en 2017 à Soubré de **270 MW** ;
- **La construction de 5 postes de Transmission sur Abidjan** ;
- Un important programme d'investissements dans les réseaux jusqu'en 2020 ;
- Des réseaux saturés dans les quartiers périurbains d'Abidjan.

2. Le marché des composants électriques (la demande) :

Les secteurs créateurs de la demande pour les produits et équipement de matériels électrique sont l'énergie et les BTP :

En 2017, l'activité économique de la Côte d'Ivoire a continué d'être portée par les investissements publics structurants accompagnés par le dynamisme enregistré du secteur privé. Cette croissance a été favorisée essentiellement par la bonne tenue du secteur de l'énergie et l'accroissement de la consommation intérieure. Selon les perspectives du FMI, la croissance est projetée à 7,9 % en 2018 et 7,8 % en 2019.

2.1 Le développement du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire

Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies renouvelables, Thierry Tanoh :

« Notre objectif est clair. Il s'agit de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des concitoyens, à accélérer la mise en œuvre des projets à venir, à fournir aux populations une énergie de qualité et à contribuer à la croissance

La Côte d'Ivoire a pour ambition d'être un hub énergétique régional dans l'Afrique de l'Ouest. Dans le cadre du programme de renforcement du parc électrique lancé en 2011 pour passer d'une puissance installée de 2 000 mégawatts (MW) à 4 000 MW à l'horizon 2020, le pays mise sur une réorganisation du mix énergétique en développant l'hydraulique et le renouvelable pour réduire la part du thermique (charbon, gaz ou pétrole), lequel reste prédominant (plus de 80 % du parc actuel).

De 2011 à 2017, le pays a investi **10.671** milliards d'euros dans le secteur, selon les données du ministère de l'Énergie. La Côte d'Ivoire exporte déjà de l'électricité au Ghana, au Burkina Faso, au Mali, au Togo et au Bénin. La stratégie du pays est d'étendre les exportations vers la Sierra Leone, la Guinée et le Liberia. Afin de relier la Côte d'Ivoire aux trois pays, la construction d'une ligne à haute tension de **1 400 km** est en projet, dont le coût a été estimé à **322.994** millions d'euros.

Les projets structurants dans le secteur de l'électricité pour l'année 2018 à titre indicatifs sont :

1. Le prolongement du pipeline reliant Abidjan à Bouaké, **long de 385 km** ;
2. Le démarrage des travaux du barrage hydroélectrique de Gribo-Popoli et de Singrobo-Ahouaty ;
3. L'accélération des travaux de réhabilitation ;
4. Le développement des ouvrages du réseau électrique, en particulier **la construction d'environ 2 500 km de lignes et 30 postes de transformation HTB** ;



5. Le lancement du programme de l'électricité pour tous, en novembre 2014, qui va permettre d'électrifier tous les villages peuplés d'au moins 500 habitants et de raccorder environ **200 000 ménages par an** pendant les six prochaines années contre **50 000 actuellement**, et faire doubler le nombre d'abonnés qui passera à **2,4 millions en 2020**.

6. Le démarrage prochain de la **construction de projets solaires et biomasses**.

7. La Banque mondiale a approuvé le 30 mars 2017 un crédit de **325 millions de dollars en faveur de la Côte d'Ivoire pour le Projet de transport, de distribution et d'accès à l'électricité**, financé dans le cadre du mécanisme de financement complémentaire.

2.2 Le développement et le dynamisme du secteur de BTP en Côte d'Ivoire :

La progression continue du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics qui devraient connaître une croissance moyenne de **22,3%** pour la période 2016-2020.

Le secteur de BTP est impulsé par la poursuite des grands chantiers de l'Etat ivoirien et de la mise en œuvre du programme présidentiel des logements sociaux ; **150000 logements sociaux à produire d'ici 2020**.

2016-2020 s'inscrit dans la continuité de la politique de développement du Gouvernement ivoirien. La croissance économique reste robuste, soutenue en grande partie par la croissance du secteur de BTP et les services connexes.

Les allocations au secteur de la construction, logement, assainissement et urbanisme passeront de **118,5 millions d'euros en 2015 à 243,9 millions d'euros en 2017**. Les principales actions prévues sont :

- l'acquisition et l'accession à des logements décentes et des terrains urbains au profit des populations (programme de construction des logements sociaux et économiques) ;
- le renforcement des infrastructures d'assainissement ;
- la réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- la réalisation des travaux de restructuration des quartiers précaires.

3. Les importations Ivoiriennes en matière de composants électriques :

En 2016, la valeur des importations ivoiriennes a été de **7 594 519 000 d'euros**, le secteur des équipements électriques et accessoires connexes représente le **4^{ème} poste des importations ivoiriennes** avec une valeur de **534 795 000 d'euros**.

Evolution des importations ivoiriennes en matière de composants électriques

Unité : milliers Euro

Libellé produit	Valeur importée en 2012	Valeur importée en 2013	Valeur importée en 2014	Valeur importée en 2015	Valeur importée en 2016
Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties ; appareils d'enregistrement. . .	349 798	387 183	380 248	418 373	534 795

Source : ITC

4. Les principaux fournisseurs sont (en 2016) :

- CHINE **45,06 %** des parts de marché
- FRANCE **18,17 %**

- MAROC **2,71 %**
- ROYAUME UNI **2,69 %**
- ETATS UNIS **2,20 %**

La Tunisie a été, en 2016, **le 32^{ème} fournisseur** de matériels et équipements électriques de la Côte d'Ivoire avec **0,34 %** des parts de marché avec une valeur de 1 835 000 Euro.

5. Les principaux produits importés par la Côte d'Ivoire

- Fils, câbles isolés, les câbles coaxiaux, à usages électriques, et autres conducteurs. . .
- Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs p.ex.), bobines. . .
- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils. . .
- Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils. . .
- Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques
- Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement. . .
- Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et. . .
- Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement. . .
- Accumulateurs électriques, y.c. leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, et. . .

- Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision ; appareils. . .
- Moteurs et machines génératrices, électriques (à l'excl. des groupes électrogènes)
- Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage. . .
- Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, les articles dits "phares et. . .
- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques ; appareils électriques pour le chauffage des locaux, . . .
- Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, et leurs parties (sonneries, . . .
- Isolateurs en toutes matières pour l'électricité (sauf pièces isolantes)
- Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)
- Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'excl. des lampes du n° 8539), essuie-glaces, . . .
- Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, électriques. . .
- Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil. . .
- Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie. . .
- Appareils électromécaniques, à moteur électrique incorporé, à usage domestique, et leurs parties. . .
- Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, . . .
- Fours électriques industriels ou de laboratoires, y.c. ceux fonctionnant par induction ou par. . .
- Electro-aimants (autres qu'à usages médicaux) ; aimants permanents et articles destinés à devenir. . .

6. l'accès au marché ivoirien

La Tunisie et la Côte d'Ivoire n'ont pas d'accord préférentiel en ce qui concerne le commerce de biens et services. Néanmoins, la Côte d'Ivoire n'applique aucune barrière non tarifaire, les importations et les exportations sont donc libres. L'accès au marché des équipements et matériels électriques au niveau du secteur public se fait, par appels d'offres internationaux pour les gros ouvrages, par appels d'offres nationaux pour les ouvrages de moyennes et petites tailles (réservé aux entreprises locales ou des entreprises ayant une représentativité sur place).

Les importations des équipements et matériels électrique sont soumis aux droits de douanes qui sont estimé à un taux oscillant entre 26,5 % et 42,5% selon les produits concernés.

Les équipements électriques sont soumis aux directive normatives édictées par les acteurs du secteur à savoir la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, la SECUREL, la CODINORME lesquelles normes sont subordonnées aux standard internationaux.

Source : Banque mondiale - BAD - FMI- ITC

Ministère du pétrole, de l'énergie et du développement des énergies renouvelables